



**Déclaration préalable du SNUipp-FSU 82
CAPD du 14 octobre 2019**



"Aujourd'hui samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée."

Ainsi commence la lettre qu'a laissée Christine Renon, Directrice de l'école de Pantin dans le 93 et qui s'est donnée la mort dans les locaux de son école le dimanche 22 septembre. Cette lettre qu'elle a voulu publique ne souffre d'aucune ambiguïté : ce sont bien les conditions d'exercice de son métier, imposées par l'institution, qui sont à l'origine de son geste désespéré.

Un drame est toujours un labyrinthe de causes. Le geste de notre défunte collègue est un éclairage sur notre métier et plus généralement l'école, notre école.

Chaque rentrée scolaire, chaque réforme se traduit par plus de rigidité, plus de demandes, plus de choses à faire, plus d'énergie et de temps qui ne sont pas en lien avec les besoins des élèves.

Nos conditions de travail sont de plus en plus difficiles. A l'heure où on se soucie du bien être des élèves, il est grand temps de se soucier aussi de l'état physique et moral des personnes qui entourent les élèves au quotidien. Professeurs des écoles, ATSEM, AVS, directeurs d'école... récemment conspués dans les médias sur des questions salariales alors qu'ils doivent jongler avec des classes surchargées, des injonctions ministérielles toujours plus fortes, toujours dans l'urgence, des relations avec les familles de plus en plus tendues, un manque de formation continue et initiale, une surcharge des tâches chronophages des directions d'école, tout cela avec les salaires les plus bas d'Europe pour le premier degré. Malgré ce, les équipes travaillent, travaillent beaucoup sans compter leurs heures bien au-delà de leurs obligations réglementaires de service parfois même jusqu'à l'épuisement. Il est temps d'entendre ce mal-être !

Le silence du ministre de l'Éducation Nationale est assourdissant... assourdissant de questionnements.

Sa première prise de parole jeudi 3 octobre ne proposait rien de concret et a remis sur la table le statut hiérarchique des directrices et des directeurs d'école. Ce statut les transformerait en managers et les éloignerait des collègues, accentuant la perte de sens du métier et la souffrance au travail. **Le SNUipp-FSU rappelle son opposition au statut hiérarchique de la direction d'école et rappelle la souveraineté du Conseil des maîtres.**

Ce n'est en effet pas d'une modification structurelle ou statutaire dont les équipes enseignantes ont besoin, mais de mesures améliorant nettement les conditions de leur exercice quotidien du métier. Le SNUipp-FSU a d'ailleurs fait part de 15 mesures urgentes pour la direction.

Nous en venons maintenant au sujet principal de cette CAPD : la formation continue.

Qu'il s'agisse de la quantité ou de la qualité, la formation continue des enseignantes et enseignants reste en-deçà des attentes.

Début septembre, 2 décrets ont été publiés, pour restaurer un temps de formation continue au-delà des simples 18 heures visant à promouvoir ses ajustements de programmes ([un décret instaurant la formation continue obligatoire pendant les congés.](#))

Cinq journées sont ainsi prévues sur les vacances, sans plus de précision, ni de date, ni de délais d'information préalable. Organisées « à l'initiative de l'autorité compétente », ces formations feraient l'objet d'une rémunération journalière de 120€ bruts. Refusé unanimement par les syndicats lors d'une première instance ministérielle, le décret a été représenté à l'identique lors d'une seconde commission et il est paru en septembre. **Pour le SNUipp-FSU, c'est un nouvel allongement du temps de travail inacceptable.** Les enseignants et enseignantes travaillent déjà 11 jours en moyenne pendant les vacances pour corriger, préparer leur classe. **La formation continue doit être choisie et se dérouler sur le temps de service.**

Alors que cette gestion ultra-libérale nous gagne, permettons ici de rappeler que le droit à la formation, institué en 1972, accordait un crédit de 36 semaines sur la carrière d'un instituteur ou d'une institutrice et instaurait la Brigade de formation continue permettant la formation sur le temps de classe.

Puis le temps des contraintes budgétaires a supprimé ces postes spécifiques et les possibilités de stages choisis se sont dissoutes.

Merci de votre attention.